



Réquisitoire contre 8 ans de politique migratoire répressive – Quel avenir pour les personnes LGBTI réfugiées en France ?

Le collectif 2MSG a été fondé le 17 mai 2017. Quelques mois plus tard, G. COLLOMB, alors ministre de l'Intérieur, annonçait son projet de loi *asile et immigration*, présentée comme la plus répressive en 20 ans, et finalement promulguée le 10 septembre 2018. Ont depuis suivi le décret de C. CASTANER du 30 décembre 2019, et la loi *asile et immigration* de G. DARMANIN du 26 janvier 2024. Les personnes LGBTI réfugiées en France sont durement impactées par les obstacles à l'accès aux droits que ces dispositions législatives et réglementaires ont créés, car ces dernières visent toutes les personnes étrangères sur le territoire.

Pourtant, le gouvernement a annoncé en mai 2021 mettre en place *10 actions pour améliorer la prise en charge de la vulnérabilité des personnes LGBTI réfugiées et en demande d'asile*. Et le 12 novembre 2024, la préfecture du Rhône signait le *plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI*. Mais, comment mettre en place les mesures de protection annoncées par le gouvernement ? Car, loin de ces déclarations d'intention, et comme les instances de l'asile elles-mêmes le rappellent, être une personne LGBTI, ça ne se voit pas, ça ne se prouve pas. Pour le gouvernement, les personnes LGBTI réfugiées sont avant tout des personnes « migrantes, » donc, des personnes qu'il faut suspecter de frauder. Et, faute de moyens suffisants, ces mesures ne sont finalement réservées qu'à un nombre très restreint de personnes LGBTI.

À l'occasion de la semaine des fiertés du 5^{ème}, le collectif 2MSG propose d'établir le panorama des conséquences concrètes de la politique migratoire répressive mise en place par le gouvernement sur les procédures, sur le quotidien, et sur la vie des personnes LGBTI réfugiées en France, et ainsi, former un réquisitoire contre les politiques xénophobes, sécuritaires, et restrictives mises en place par les gouvernements successifs à l'encontre des personnes étrangères depuis 2017.



Mardi 20 MAI 2025 18h00

**Annexe MAIRIE du 5^{ème}
5, place du Petit Collège –
salle des exposition**